

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 158/03

ÉFAI – 030353 – AFR 38/007/2003

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS / PRISONNIERS D'OPINION PRÉSUMÉS

MAURITANIE Mohamed El Hacem Ould Dedew (h)
Mohamed Lemine Ould Moustapha (h)
Mohamed Lemine Ould Ismail (h)
Sidina Ould Radhy (h)
Mohamed Ould Doua (h)
Hamoud Ould Dhou Nourayene (h)
Khaled Ould Isselmou (h)
Abdarrahmane Ould Sabar (h)
Sidi Amar Ould Cheikhna (h)
et au moins 40 autres personnes

Londres, le 2 juin 2003

Les imams dont le nom figure ci-dessus ont été arrêtés par les forces de sécurité entre le 5 et le 6 mai à Nouakchott, la capitale, et Nouadhibou, ville située dans le nord de la Mauritanie. Quarante autres personnes ont également été appréhendées en divers endroits du pays. Tous sont actuellement détenus au secret dans différents lieux, où ils risquent d'être soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements.

Amnesty International estime que ces détenus pourraient être des prisonniers d'opinion, car ils ont peut-être été arrêtés uniquement pour avoir exprimé leurs convictions religieuses sans recourir à la violence ni prôner son usage. Ils n'ont pas été inculpés d'une infraction prévue par la loi, ni été présentés à un juge. Par ailleurs, ils n'ont pas été autorisés à consulter un avocat ni à entrer en contact avec leur famille. Le directeur de la Sûreté nationale a déclaré que les imams avaient été arrêtés parce qu'ils avaient utilisé les mosquées afin d'endoctriner des jeunes dans le but de les inciter à commettre des actes subversifs. L'ancien ministre de la Culture et de l'Orientation islamique avait demandé aux imams d'être les yeux et les oreilles du gouvernement et de ne pas provoquer d'agitation politique. Les imams actuellement détenus avaient condamné ces déclarations dans leurs sermons.

Il semble que ces arrestations fassent partie d'une campagne officieuse de menaces et d'actes d'intimidation menée contre les personnalités religieuses et les membres de partis d'opposition en Mauritanie. Depuis le 30 avril, plus de 60 personnes ont été arrêtées par les autorités en raison de leurs liens présumés avec des groupes religieux que le gouvernement qualifie d'« extrémistes ». Plusieurs membres du Parti de la renaissance nationale (PRN), un mouvement d'opposition, ont été appréhendés au début du mois de mai. Ils ont été jugés et condamnés à des peines d'emprisonnement avec sursis pour avoir créé une association illégale et réorganisé un parti précédemment dissous. Le 22 mai, quatre femmes qui se réunissaient régulièrement pour étudier le Coran ont été arrêtées, puis relâchées après une courte période de détention.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis le début de l'année, de nombreuses manifestations pacifiques ont été organisées par les partis d'opposition pour protester contre la guerre en Irak et condamner la position des autorités mauritaniennes dans ce conflit. La participation à la guerre de fonctionnaires de l'État mauritanien – des experts en télécommunications et en topographie – a été particulièrement critiquée.

La répression politique revêt un caractère généralisé en Mauritanie. Il est fréquent que des opposants au régime soient arrêtés en raison de leurs activités politiques et de leur affiliation à des partis d'opposition. En outre, les organisations de défense des droits humains et les médias indépendants rencontrent souvent des difficultés pour exercer leurs activités en toute liberté.

En 1994 déjà, au moins 60 militants islamistes avaient été interpellés et détenus au secret pendant des périodes allant jusqu'à deux semaines. Certains avaient été soumis à la torture et, semble-t-il, battus au cours de leur détention. Au moment des

arrestations, les autorités mauritaniennes avaient affirmé qu'elles venaient tout juste de découvrir des organisations secrètes qui, opérant sous le couvert de l'islam, formaient et armaient des militants dans le but de déstabiliser le pays.

Trois prisonniers d'opinion membres du Front populaire mauritanien (FPM), un parti d'opposition, sont toujours incarcérés dans la prison d'Aïoun, située à environ 800 kilomètres de la capitale, Nouakchott. Les conditions de détention y sont particulièrement éprouvantes. En 2001, ils avaient été condamnés à cinq ans d'emprisonnement après avoir été déclarés coupables de complot en vue de commettre des actes de sabotage et de terrorisme.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en français, en arabe, ou dans votre propre langue) :

- faites part de votre préoccupation quant à la détention au secret des imams dont le nom figure ci-dessus et d'au moins 40 autres personnes ;
- cherchez à obtenir l'assurance que ces détenus ne sont pas soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements, et qu'ils sont autorisés à entrer en contact régulièrement avec leurs proches et leurs avocats et à bénéficier des soins médicaux éventuellement requis par leur état de santé ;
- exhortez les autorités à libérer immédiatement toutes ces personnes, à moins qu'elles ne soient inculpées d'une infraction prévue par la loi ;
- demandez des éclaircissements sur les charges retenues contre ces personnes si elles ne sont pas libérées, et des renseignements sur toute procédure judiciaire ultérieure.

APPELS À :

Remarque : L'obtention des lignes de fax peut s'avérer difficile.

Président de la République :

Son Excellence
Monsieur le Président Maaouiya Ould Sid'Ahmed Taya
Président de la République
Présidence de la République
BP 184

Nouakchott, Mauritanie

Télégrammes : Président de la République, Nouakchott, Mauritanie

Formule d'appel : Monsieur le Président de la République,

Ministre de l'Intérieur, des Postes et des Télécommunications :

Monsieur Lemrabot Sidi Mahmoud Ould Cheikh Ahmed
Ministre de l'Intérieur, des Postes et des Télécommunications
Ministère de l'Intérieur, des Postes et des Télécommunications, BP 195
Nouakchott, Mauritanie

Télégrammes : Ministre de l'Intérieur, des Postes et des Télécommunications, Nouakchott, Mauritanie

Fax : +222 525 36 61

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Ministre de la Justice :

Monsieur Sghair Ould M'Bareck
Ministre de la Justice
Ministère de la Justice, BP 350
Nouakchott, Mauritanie

Fax : +222 525 70 02 (Si un correspondant vous répond, demandez la ligne de fax.)

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques de la Mauritanie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 14 JUILLET 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*